

Assurer les conditions de réussite d'une formation-action prap (prévention des risques liés à l'activité physique) en entreprise ou en établissement

Public concerné

Exclusivement réservé aux responsables et commerciaux d'organismes de formation et aux dirigeants d'entreprise ou d'établissement souhaitant former un formateur prap.

Objectifs de la formation

Objectif de formation : garantir la réussite d'une formation-action prap en entreprise ou en établissement.

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les enjeux d'une formation-action prap intégrée dans une démarche de prévention.
- Appréhender le rôle du formateur prap et les conditions de réussite de son action.

Contenu de la formation

- Finalité d'une formation-action prap.
- Enjeux d'une formation-action prap intégrée dans une démarche de prévention.
- Rôle du référent formateur prap.
- Conditions de mise en œuvre de la formation-action prap dans l'entreprise ou dans l'établissement.
- Dispositifs de certification et d'habilitation.
- Offre de formation prap et financement.
- Travail en partenariat avec le réseau Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS.

Méthodes pédagogiques utilisées

Le déroulement pédagogique favorise les échanges et le retour d'expériences.
Ces méthodes pédagogiques s'appuient sur les pratiques professionnelles des participants.

Durée

1 jour soit 7 heures

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS.